

**COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT 2025 DU MASTER STAPS – INGENIERIE ET
ERGONOMIE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE
PARCOURS /**

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L612-1, L612-6 et L712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 (MENS0200982A) relatif au diplôme national de master, modifié,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc n°2019.04.30_6.1 du 30 avril 2019 sur les critères relatifs à la définition des capacités d'accueil en master,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc n°2019.04.30_6.2 du 30 avril 2019 sur les dispositions relatives à la composition des comités de recrutement en master,
- Vu** la proposition de Monsieur Richard TAILLET, directeur de l'UFR Sciences et Montagne.

ARRETE n°2025-121

Article 1 : Pour l'année universitaire 2025-2026, la composition du comité de recrutement pour l'admission des candidats en première année de **MASTER STAPS – INGENIERIE ET ERGONOMIE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE**
Mention : STAPS – INGENIERIE ET ERGONOMIE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE
Parcours : /

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ SAMOZINO Pierre, responsable du Master mention IEAP	MCF- USMB
➤ MOREL-PRIEUR Baptiste, responsable de la 1 ^{ère} année du Master mention IEAP	MCF - USMB
➤ MONJO Florian, responsable de la 2 ^{ème} année du Master mention IEAP	MCF – USMB
➤ HINTZY Frédérique	PR - USMB

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Sciences et Montagne sur le site universitaire du Bourget du Lac.

Article 3 : Le directeur général des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Sciences et Montagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 13 mars 2025

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Philippe BRIAND